

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**01 février 2020**

Présents : M. CHERON, Maire, M. VALLÉE, Adjoint, M. GAULTIER, Mme TIMBERT, M. BELEK, M. MOUEFFEK, Mme AMMARKHODJA, M. REGUIG, Mme BELAGHEM-BOUKHEROUBA, Mme ROUAY

Absents excusés : M. Hermann BRUN, Mme CHAZOUILLERES, M. COLAS, M. MAILIER, M. VATONNE, Mlle ROQUE, Mme GOMES DE CASTRO

Absent(e)s : M. JÉGO, M. ALBOUY, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA, M. AFONSO, Mme CASTELLAIN, M. Henri BRUN, Mme DREZE, Mme LORILLON, M. CHKIF, M. KARAMAN, Mme LEROY, Mme DENOU, Mme ETIENNE, Mme CHABAR

Secrétaire de séance : M. Alain GAULTIER

φφφφφφφφφφφφφφ

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 janvier 2020, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et déclare la séance ouverte à 9 h 00.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de divers remerciements, et de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUÉ :

Adopte à la majorité (2 abstentions)

- Les procès-verbaux des séances du 30 septembre 2019 et du 09 décembre 2019

Monsieur Lionel VALLEE, Adjoint au Maire, quitte la salle à 9h10.

Décide à l'unanimité

- La création d'un poste permanent de Médecin territorial de 1^{ère} classe à temps non complet et la modification du tableau des effectifs

Décide à l'unanimité

- La modification de la délibération n°D_155_2019 du 09/12/2019 suite à l'annulation d'une sortie mensuelle 2020

Décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine des Rougeaux avec la commune de Laval-en-Brie dans le cadre du dispositif AQUAPASS

Décide à l'unanimité

- D'adopter la modification des secteurs scolaires pour la rentrée scolaire 2020 telle qu'elle a été présentée lors de la séance

Décide à l'unanimité

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Décide à la majorité (2 contre)

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat liant la commune de Montereau-Fault-Yonne et le Golf Montereau La Forteresse pour l'année 2020

Décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place les stages sportifs et culturels dans le cadre du dispositif Vacances Intelligentes

- D'autoriser l'application tarifaire à hauteur de 15 € par enfant pour les Montereais et 100 € pour les familles extérieures

Décide à la majorité (2 contre)

- De valider le protocole de préfiguration (ANRU 2), les engagements stipulés ainsi que le récapitulatif financier proposé

Décide à l'unanimité

- D'autoriser la mise à disposition anticipée par la SAS TERR'INVEST au profit de la Ville de Montereau, du city-stade aménagé au sein du lotissement du Hameau de la Maison Garnier, dans l'attente du transfert effectif de propriété

Décide à la majorité (2 contre)

- D'émettre un avis défavorable au projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage aux motifs évoqués lors de la séance

Décide à l'unanimité

- D'engager une procédure de Déclaration d'utilité Publique emportant mise à compatibilité du PLU de la commune de Montereau-Fault-Yonne dans le cadre du projet de déplacement du Centre d'Incendie et de Secours

Décide à l'unanimité

- D'approuver l'avenant n°1 à la Convention Action Cœur de Ville, valant convention ORT et intégrant la convention d'OPAH-RU

Prend acte

- Du compte rendu annuel 2018 de la S.C.I.C CAMPUS NUMERIQUE

Décide à l'unanimité (3 abstentions)

- De se prononcer favorablement à la modification des statuts de la CCPM auxquels est ajouté un nouveau paragraphe « Compétences facultatives : - création, construction, gestion et exploitation de crématoriums »

Refuse à la majorité (3 contre et 6 abstentions)

- Le maintien de Monsieur Yves JÉGO dans ses fonctions de 2^{ème} Adjoint au Maire

Refuse à la majorité (6 contre et 3 abstentions)

- La protection fonctionnelle et juridique à un élu du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 29.

